

Réf: Dossier 251646

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AURORE PUNCH CONSULTING » en abrégé « APC »

Siège Abidjan, Songon, SONGON CARREFOUR , Lot
122, Ilot 20

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 12/09/2023 reçus par Me KOUAME ASHANTY, et enregistrés au CEPICI le 29/09/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AURORE PUNCH CONSULTING »

en abrégé « APC »

Objet : La Société a pour objet, en République de Côte d'Ivoire et à l'Etranger :

L'assistance comptable ; L'assistance fiscale, juridique et sociale ; Les fournitures de bureau et mobilier ; L'ingénierie financière ; L'étude technique, le conseil en réalisation de projet ; La formation ; La fourniture de matériels et consommables informatiques ; Diverses prestations de services ;

Et plus généralement, toutes opérations industrielle, commerciale, financière, immobilière ou mobilière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Songon, SONGON CARREFOUR , Lot
122, Ilot 20

Dirigeant(s) M KOUAME KOFFI CELESTIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-05882 du 06/10/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°71977/GTCA/RC/2023 du 06/10/2023

